**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 7 (1869)

**Heft:** 19

Artikel: Les lapins

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-180393

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aucun pays n'était plus morcelé, nulle terre n'avait conservé plus de traces du moyen âge. Chaque ville avait ses priviléges, ses usages particuliers. Les *Etats de Vaud* se réunissaient à Moudon, la ville centrale. Les nobles, les villes, le clergé, envoyaient leurs députés à la diète de la petite nation. Le conseil de Moudon, espèce de vorort, ou le bailli de Vaud, représentant du prince, convoquaient les Etats.

Il n'y avait alors à Moudon ni palais, ni salle des députés. On se rassemblait dans une auberge ou \* chez l'un des bourgeois du lieu. Les affaires se traitaient à peu près comme à la diète suisse : les députés suivaient leurs instructions, les trois ordres ayant des intérêts différents. « Souvent l'on était en si petit nombre, dit le Chroniqueur, que l'on n'osait rien arrêter. Nyon, dont les députés avaient à faire deux ou trois journées de voyage pour arriver à Moudon, négligeait souvent de les envoyer : il fallait, par de fortes amendes, la contraindre à remplir ses devoirs fédéraux. Rien de fort, rien de gênant, rien de trop progressif : on en restait le plus souvent aux bonnes vieilles coutumes. On eût pu prendre pour devise : le mieux est ennemi du bien. Lorsqu'on avait formulé une résolution elle devenait loi par la sanction du prince, et le héraut général veillait à ce qu'elle fût publiée à haute et intelligible voix sur les marchés des villes, devant le peuple assemblé. Ainsi se faisait, ainsi se promulguait la loi. Le prince avait juré de n'imposer au pays aucune ordonnance qui ne fût le vœu de la nation exprimé par les Etats. »

(A suivre.)

L. M.

-0000

Un de nos abonnés vient de nous remettre le conte suivant, donf'il dit ne pas connaître l'auteur. Cette pièce nous paraît assez amusante pour être publiée, et nos lecteurs la liront sans doute avec plaisir.

#### Les lapins.

Jeunes et vieux, ici-bas chacun aime A se faire servir : c'est le bonheur suprême! Nous devons donc, envers nos gens, Bien qu'ils aient des défauts, nous montrer indulgents, Puisqu'on ne peut tout faire par soi-même. Monsieur Bonnaud, tout le premier, Assurément pense de même, En dépit du tour qu'hier lui fit son cuisinier. En rentrant de la chasse, il va dans sa cuisine : Eh! Jean! — Monsieur! — Tu vois dans mon carnier Ces trois lapins: prends-les, mets-les dans un panier, Chez mon ami Charpins porte-les; j'imagine Que ce cadeau peut lui faire plaisir, Il aime le gibier et j'ai su le choisir. Comme tu vois, ils ont fort bonne mine. Dispose-toi sur le champ à partir..... Ah!... je te charge aussi de lui remettre, Avec les trois lapins ce petit bout de lettre, Tu m'entends? — Oui, monsieur. — Avant la fin du jour Tu peux, je crois, être ici de retour, N'est-il pas vrai? — Monsieur, la course est un peu forte, Les chemins sont mauvais, le paquet lourd : n'importe, Je vais me dépêcher... - Ah! ah! je te comprends, Tu voudrais boire un coup! Tiens, voilà de quoi : prends, Surtout sois sobre, Jean! - Monsieur, soyez tranquille, Vous savez bien, d'ailleurs, que jamais ma raison N'a chancelé: chacun dans la maison

Me rend justice. Et puis tout me semble facile Pour vous servir, car monsieur est si bon!... - Tu veux donc me tromper?... Tu me flattes, fripon. - Ah! monsieur! - Allons, pars, et tâche d'être agile. J'attends une réponse, et quand tu rentreras, Tout aussitôt tu me l'apporteras. Ce Jean était un être assez docile, Laborieux, très-honnête garçon,-Du reste, fin autant qu'habile, Mais quelquefois trop sans façon. Il a déjà passé trois bornes d'une haleine : Il s'aperçoit alors que son panier le gêne. Ces trois lapins, dit-il, me pèsent sur les bras; Au moins si je voyais un âne, une voiture, Je les mettrais dessus; ma mauvaise aventure Veut que sur ce chemin je n'en rencontre pas... Mais, quel est ce bouchon de si bonne tournure? Je connais cette auberge : entrons-y de ce pas ; Je vais me reposer et casser une croûte. Mon maître m'a permis de boire un coup en route, Mais je ne boirai pas sans manger, c'est tout clair. J'ai de l'argent, le pain n'est pas trop cher; Je vais me régaler. Mettons-nous en dépense... Oui! mais l'Auberge du Bel-Air N'est pas très-bien fournie; on a maigre pitance Pour son argent... Ehi! parbleu! quand j'y pense, Je suis bien sot, ma foi! j'ai là de quoi manger! Je porte trois lapins : pourquoi les ménager! L'ami, si j'en mange un, en aura deux de reste. C'est bien assez, — deux lapins. — Malepeste! Et d'ailleurs mon panier en sera plus léger; Cette seule raison me paraît suffisante... Ainsi, régalons-nous!... Holà! garçon, servante, Apportez-moi de suite un broc du meilleur vin Que vous ayez, et puis prenez-moi ce lapin, Qu'on le mette à la broche et qu'on se diligente. Je suis pressé, je meurs de soif et de faim! Pour le servir alors chacun s'empresse, La fille, le valet, le maître et la maîtresse, Tout, enfin, dans l'auberge, est sens dessus dessous Pour le lapin. - Tandis qu'on le prépare, Voyez ce que c'est que de nous, Du cœur de Jean un scrupule s'empare : Comme bieutôt notre raison s'égare, Dit-il, lorsque l'on veut surtout, En bravant son devoir satisfaire son goût! Malheureux ! qu'ai-je fait!.. Tout mon cœur se décroche, L'ombre de ce lapin va me suivre partout!... Mais, d'un autre côté, j'entends tourner la broche, Il faut bien maintenant que j'aille jusqu'au bout. Au diable les remords, ce sont des trouble-fête, Il en arrivera, ma foi, ce qu'il pourra. Pendant ce temps sur la table on apprête Nappe, pain, broc, couvert, et cætera, Et puis après on apporte la bête... Bien que gourmand, il craint d'arriver tard. En hâte il mange, il boit, se lève, paye et part, Puis bientôt il arrive au but de son voyage. Il pose à terre son bagage, Remet la lettre et se tient à l'écart En attendant une réponse. - Eh bien! lui dit l'ami Charpins, Voyons-les donc ces superbes lapins! - Les voici. - Mais, mon cher, cette lettre m'annonce Trois lapins — Oui, monsieur, trois lapins. — C'est au mieux, Mais dans votre panier moi je n'en vois que deux... - Oui, monsieur, deux lapins. - Eh bien! par cette lettre Mon ami m'en annonce trois. - Oui, monsieur, trois lapins. - Mais encore une fois, Je n'en vois là que deux, peut-être..... - Oui, monsieur, deux lapins. - Vous me comprenez mal, Vous m'apportez deux lapins à cette heure? - Oui, monsieur, deux lapins. - Il m'en faut, au total, Trois, vous dis-je. — Oui, monsieur, trois lapins. — Que je [meure Si j'ai vu de ma vie un tel original!

Ecoutez-moi, mon cher, avec vous je m'explique Très-clairement je crois... Voici bien deux lapins, le fait est sans réplique. -Oui, monsieur, deux lapins. - Eh bien il m'en faut trois. – Oui, monsieur, trois lapins. — Ennuyeuse bourrique, Tenez, chez mon ami retournez au plus tôt Et de ma part remettez-lui ce mot... Ah! si l'esprit se vendait en boutique Vous ne feriez pas mal d'en prendre un fameux lot, Vous en avez besoin. Allez... Jean, sans mot dire, Repart. Au milieu du chemin, Il revoit son auberge, il pense à son lapin Et ne peut s'empêcher de rire. Mais, enfin, au logis le voici de retour. Jean! Qu'est-ce donc, que veut dire ce tour? Tantôt dans ce panier ne t'ai-je pas fait mettre Trois lapins? — Oui, monsieur, trois lapins. — Par sa lettre Mon ami répond qu'il n'en reçoit que deux. — Oui, monsieur, deux lapins. — Le fait est merveilleux! Mais cependant tu devais lui remettre De ma part trois lapins? - Oui, monsieur, trois lapins. - Mais je te dis que mon ami Charpins M'écrit n'avoir reçu que deux lapins... Pécore! Tu m'entends? — Oui, monsieur, oui, deux lapins. — Encore, Lourdeau! mais ce matin je t'en ai donné trois... - Oui, monsieur, trois lapins. — Ah! brisons cette fois Tes réponses, maraud, me font tourner la tête... Il en manque un!... Mais tout examiné, De ce lapin, dis-moi, n'aurais-tu point diné ?... - Ah! ah! monsieur, vous n'êtes pas si bête Que votre ami, vous m'avez deviné!

## Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Le compte-rendu du Conseil d'Etat, pour l'année 4868, renferme des renseignements historiques d'un grand intérêt sur tous nos établissements d'instruction publique. Comme le compte-rendu n'est pas entre les mains de chacun, nous croyons qu'on nous saura gré de reproduire la plupart de ces notices. Nous commençons aujourd'hui par Vevey.

Dès l'époque de la Réformation, la ville de Vevey eut, « sous le bon plaisir de leurs Excellences, une » eschole pour instruire les enfants à la piété et aux » bonnes lettres. » Elle était desservie par des étudiants en théologie, pensionnaires de Messieurs de Berne à Lausanne, et envoyés par les ministres de la classe, de là de fréquentes mutations. Un progrès fut réalisé en 1592 par un arrêt souverain qui autorisa le conseil de la ville à élire un Régent à demeure. La pension annuelle allouée par le gouvernement fut complétée par la ville, qui devait, en outre, fournir le local. Le choix du régent devait être soumis à l'approbation des deux pasteurs de Vevey. Le programme se bornait à l'étude de la religion et des éléments des langues classiques.

En 1627, un règlement pour le collége régularisa divers essais tentés depuis quelques années. On établit trois classes, dont deux latines et une française: cette dernière était simplement préparatoire aux deux autres. Les trois régents étaient généralement pris parmi les ministres non encore membres de la classe. Ils étaient sous la surveillance de deux scholarques, qui avaient l'administration du collége, de concert avec le Recteur, lequel était un des deux pasteurs. L'enseignement comprenait les rudiments des langues latine et grecque, la grammaire fran-

çaise et la rhétorique, l'étude du Testament et du Catéchisme

Un nouveau règlement de 1671 étend le champ d'enseignement en le répartissant en cinq classes. On devait parler latin dans les deux premières. Dans la première classe, le programme comprenait la logique, la rhétorique, le latin, le grec et la religion. Dans la cinquième, c'était l'alphabet, le catéchisme et le Testament. Leurs Excellences se chargèrent du traitement d'une partie des régents et la ville de celui des autres. Il était évident que la dernière et même l'avant-dernière classe n'étaient que de simples écoles primaires ou des espèces d'écoles préparatoires. Le bâtiment du collége fut restauré et agrandi en 1666 et en 1682.

En 1650, les traitements des trois maîtres étaient de 400 fr., 320 fr. et 240 fr. anciens, payés en grande partie en nature.

Ensuite d'une réorganisation du collége, basée sur la loi de 1806, le latin, contre lequel il y avait eu une réaction dès 1795, reprit ses droits; seulement à côté des trois classes latines furent instituées trois classes françaises non subordonnées aux autres, mais marchant parallèlement; ce système fut suivi jusqu'en 1838. Le collége était sous la surveillance de la Chambre collégiale et sous celle du Conseil académique. Les élèves sortant de la première classe latine à 14 ans pouvaient entrer dans l'auditoire de Belles-Lettres à Lausanne. Dès 1795, une part importante avait été faite dans le programme aux mathématiques, à la géographie historique, à la sphère, à la littérature française, aux éléments de l'histoire naturelle et à la lecture raisonnée. C'était la tâche spéciale d'une classe supérieure destinée aux élèves qui, sortant de la seconde latine, ne voulaient pas continuer les études classiques. De la seconde latine on entrait dans la seconde classe du collége de Lausanne.

Dans le programme de 1806, une grande partie des progrès réalisés en faveur des études non classiques fut conservée au profit des trois classes dites françaises, de sorte que Vevey possédait déjà à cette époque une sorte d'école moyenne annexée à son collége latin.

Les traitements des instituteurs à cette époque s'élevaient à 1000, 900, 800, 700 et 600 fr., ce qui était beaucoup.

Le nombre des élèves de ces cinq classes était d'environ 150, savoir 1/5 dans les classes latines et 4/5 dans les ordres français.

Cet établissement fut réorganisé en 1838. On lui donna encore de plus grandes proportions en établissant 8 instituteurs réguliers et 4 maîtres spéciaux. On le divisa en 11 classes, savoir cinq classes latines, 3 classes moyennes et 3 classes préparatoires. Le nombre des élèves monta à 120, y compris les 3 classes préparatoires.

Sous la loi de 1846, le nombre des maîtres a été conservé, mais l'établissement lui-même a subi plusieurs transformations par la suppression de telle ou telle classe et l'adjonction ou le dédoublement de telle ou telle autre. Ces changements divers ont